



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 69/12

Le 23 juillet 1969

CLOTURE DE LA PROCEDURE ORALE DANS L'AFFAIRE DE
LA BARCELONA TRACTION, LIGHT AND POWER
COMPANY, LIMITED
(Belgique c. Espagne)

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, sont mis à la disposition de la presse :

A la fin de l'audience publique tenue par la Cour le mardi 22 juillet 1969, le Président a déclaré close la procédure orale dans l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited (nouvelle requête : 1962).

Cette audience était la soixante-quatrième audience publique tenue en l'affaire depuis le 15 avril 1969.

Au cours des onze audiences tenues du 25 juin au 9 juillet, MM. Devadder, Rolin, Mann, Van Ryn, Pattillo, Grégoire, Lauterpacht, Virally et Mme Bastid avaient présenté la réplique orale du Gouvernement belge et, le 14 juillet, M. Devadder avait déposé, en sa qualité d'agent, les conclusions finales de ce gouvernement.

Au cours des neuf audiences tenues du 11 au 22 juillet, MM. Castro-Rial, Guggenheim, sir Humphrey Waldock, MM. Reuter, Gil-Robles, Uria, Carreras, Jiménez de Aréchaga, Sureda, Weil, Malintoppi et Ago avaient présenté la duplique orale du Gouvernement espagnol et, le 22 juillet, M. Castro-Rial avait, en sa qualité d'agent, donné connaissance des conclusions finales de ce gouvernement.

La Cour, qui a prié les agents des Parties de se tenir à sa disposition pour lui fournir éventuellement tous renseignements complémentaires dont elle pourrait avoir besoin, doit maintenant procéder à son délibéré en chambre du conseil. D'après la pratique de la Cour, un délai approprié est donné aux juges après les plaidoiries pour l'étude de l'argumentation des Parties; d'autre part, la Cour est habituellement représentée par plusieurs de ses membres à l'ouverture de la session d'automne de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Cour se séparera donc dans quelques jours pour se réunir de nouveau à La Haye le 30 septembre.

La date à laquelle la Cour rendra son arrêt (ou tiendra une audience publique pour toute autre fin) sera indiquée en temps utile.

Références : Communiqués de presse de la Cour internationale de Justice n°s 62/17, 64/12, 69/3, 69/4, 69/7, 69/11.